



Règlement du dette Hypotechequé

Par **lulu57**, le **28/02/2016** à **11:32**

bonjour , je vent ma maison dans 2 mois j'ai une dette de 18000€ de 2007 , à la vente de la maison le notaire vas réglé cette dette , seras t'elle toujours de 18000€ ou il faut rajouter des frais et des enterrés , merci

Par **catou13**, le **29/02/2016** à **08:24**

Bonjour,
Impossible de vous répondre. Le Notaire va interroger le créancier pour savoir contre versement de quelle somme il acceptera de donner mainlevée de son inscription hypothécaire. Avez-vous remboursé une partie du capital depuis 2007 ? Dans la négative, c'est la somme de 18.000euros augmentée des intérêts courant depuis 2007 que le Notaire prélèvera sur le prix pour rembourser votre créancier inscrit.